



IMPORTANT : En raison des mesures imposées par le gouvernement relativement au COVID-19, une consultation écrite a lieu pour une période de 15 jours se terminant le 1^{er} septembre 2021. Tous citoyens sont invités à faire parvenir leurs commentaires concernant le sujet visé ci-dessous à la direction générale par courriel au questions@mille-isles.ca ou via la page Facebook de la Municipalité. Prendre note que la Municipalité se réserve le droit de filtrer les questions afin que les questions écrites restent pertinentes au sujet abordé et respectueux dans son ensemble.

IMPORTANT: As a result of the government's imposed measures on COVID-19, a written consultation takes place for a 15 days period, ending on September 1st, 2021. All citizens who wish to do so are invited to give their comments concerning this topic by email at questions@mille-isles.ca or via the Municipality's Facebook page. Please note that the Municipality reserves the right to filter questions so that the written question period remains relevant to the topics discussed and respectful as a whole.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles:

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2021, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles ou via vidéoconférence.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'augmentation de la marge de recul avant maximale. La marge de recul proposée dans cette demande de dérogation est de 210 mètres plutôt que 150 mètres, tel que prévu à la réglementation, pour la propriété située sur le lot 3 207 491.

Effet : Contrevient à la grille des usages et des normes de la zone RU-4 qui requiert une marge avant maximale de 150 mètres pour la construction d'une habitation unifamiliale de structure isolée.

Donné à Mille-Isles, ce 18 août 2021.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the Municipality of Mille-Isles:

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on September 1, 2021, at 7:00 p.m. at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles Road in Mille-Isles or by videoconference.

Nature: The minor derogation request is to authorize the increase in the maximum front setback. The setback margin proposed in this derogation request is 210 metres rather than 150 metres, as provided for in the regulations, for the property located on lot 3 207 491.

Effect: Contravenes the grid of uses and standards for zone RU-4 which requires a maximum front setback of 150 metres for the construction of a single-family dwelling with an isolated structure.

Given in Mille-Isles, August 18, 2021.
General director and secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

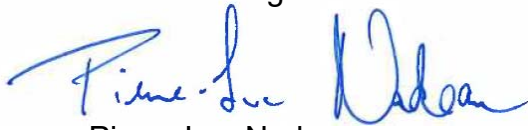
Je soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles, certifie que :

- j'ai affiché l'avis ci-contre concernant le sujet suivant:
 - Dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 3 207 491
 - Assemblée publique

- aux endroits suivants, ce 17^e jour du mois d'août 2021 entre 7h45 et 16 h 30 :
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau de l'hôtel de ville, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale de la salle communautaire, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée du Lac Dainava
 - Sur le tableau situé au bureau de poste de Bellefeuille, 986, boul. La Salette à Bellefeuille
 - Sur le tableau situé au Lac Paul
 - Sur le tableau situé à l'extérieur de l'hôtel de ville
 - Dans la zone visée
 - Site web

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois d'août 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier


Pierre-Luc Nadeau